

## FEDERATION NATIONALE DES UNIONS DE JEUNES AVOCATS

<p style="text-align: center;"><b>Procès verbal du Comité national décentralisé à Montpellier du 2 avril 2011</b></p>
---

Le Comité national de la FNUJA s'est réuni le 2 avril 2011 à Paris à la Faculté de Médecine, Salle des Actes, Montpellier.

Sont présents pour le bureau : Romain CARAYOL, Président ; Stéphane DHONTE 1<sup>er</sup> Vice-président ; Yannick SALA, Vice-président ; Roland RODRIGUEZ, Vice-président ; Anne-Lise LEBRETON, Secrétaire général ; Laurent-Attilio SCIACQUA, Trésorier ; Matthieu DULUCQ, Secrétaire Général Adjoint ; Caroline LUCHE-ROCCHIA, Secrétaire général adjoint.

La liste des membres présents figure en annexe.

Ont été applaudis les présidents d'honneurs de la FNUJA : Camille MAURY (UJA NIMES)

Et les membres d'honneurs : Olivier GUILBAUT (UJA PARIS)

Début du comité à 9h35.

\* \*

### **1. Vie des UJA**

UJA de PARIS : Préparation de la revue qui se tiendra au théâtre de la Renaissance en juin 2011.

Retour sur l'adoption des dispositions sur le congé maternité, il s'agit d'un très beau résultat.

Le Bureau doit rencontrer prochainement le Bâtonnier CASTELAIN.

Une délégation d'avocats japonais sera prochainement reçue.

Journée d'action du 29 mars à laquelle l'UJA de Paris a participé.

UJA de MONTPELLIER : Assemblée générale la semaine prochaine pour présenter l'ensemble des projets de l'année.

UJA de NIMES : Elaboration d'un trombinoscope et organisation de formations.

UJA de LYON : Préparation de la Convention préparatoire.

Travail sur la mise en place de l'intervention de l'avocat dans le nouveau régime de la garde à vue.

UJA de GRASSE : Soirée de présentation de la nouvelle promotion. Convocation du Bâtonnier qui a trouvé la Revue trop impertinente.

UJA de NICE : 30 avril soirée d'accueil de la nouvelle promotion et Revue.

Manifestation du 29 mars sans avocats puisque le barreau a refusé de s'y associer.

UJA LE MANS : Accueil du bureau de la FNUJA (Président et 1<sup>er</sup> Vice-président) le 25 mars. Tentative de mettre en place au niveau local les partenariats CLUB DES JEUNES DIRIGEANTS (CJD) et CLUB DES JEUNES EXPERTS-COMPTABLES (CJEC).

UJA de MARSEILLE : Conférence sur le thème des violences au travail co-organisée par l'UJA et l'Ordre.

Organisation du week-end ski pour 80 personnes.

12 avril : le Bureau est ouvert aux nouveaux adhérents. Les discussions vont portées sur les thèmes qui touchent à la collaboration.

Préparation d'une demande de revalorisation de la rétrocession minimale.

UJA de LILLE : Préparation de la revue.

Travail sur le maillage territorial dans le nord.

Délégation de l'UJA à la manifestation parisienne du 29 mars.

Gestion d'un problème d'une collaboratrice UJA en congé maternité dont le contrat de collaboration a été rompu à son retour. L'UJA de LILLE ne s'est pas officiellement emparée du dossier à la demande de la consœur.

Yannick SALA, Vice-président Paris, indique qu'il existe une vraie difficulté dans la mesure où, selon les termes du RIN, il n'est pas possible de considérer que la rupture est injustifiée. Le Conseil de l'Ordre de PARIS traite la question comme un manquement déontologique dans l'hypothèse d'une rupture de contrat dans le mois du retour de congé maternité, constitutif d'un manquement à la courtoisie et la délicatesse.

UJA de STRASBOURG : Olivier Alexandre CHARLES-FRIEDLANDER se présente comme candidat à la Présidence de l'UJA de STRASBOURG. Les élections ont lieu le 6 avril prochain.

UJA de VERSAILLES : beaucoup de travail sur les problématiques actuels. Concomitamment, les UJA de la Couronne organisent leur Revue.

Plusieurs UJA de la Couronne se sont associées au mouvement de magistrats du 29 mars.

UJA DIJON : Participation au mouvement intersyndical.

La Revue est prévue début 2012.

Le Bureau a été renouvelé lors de la dernière Assemblée Générale.

UJA AIX-EN-PROVENCE : Olivier QUESNEAU (Président UJA AIX) fait une présentation du Congrès qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 4 juin (programme et tarifs).

Site internet : [www.fnuja-congres2011aix.com](http://www.fnuja-congres2011aix.com)

#### Présentation des nouveaux :

UJA de CARCASSONNE : Présentation d'Elodie.

UJA de DRAGUIGNAN : Présentation d'Eric.

Mobilisation et restructuration de l'UJA qui manque un peu d'énergie. L'UJA est particulièrement intéressée par la problématique de la protection de la jeune mère installée.

UJA de BEZIERS : Présentation de Stéphanie. Elle indique qu'elle est présente grâce à Nadège LEBLAIS (UJA MONTPELLIER) et explique que l'UJA est composée de 30 adhérents. Les principales actions sont les activités festives et sportives, les formations et une réflexion est en cours sur le droit pénal des mineurs.

UJA AVIGNON : Présentation d'Aurore. Elle indique qu'elle est nouvellement élue depuis avant-hier. L'UJA organise des manifestations festives ouvertes à tous les acteurs de la justice. Explosion au niveau des jeunes avocats qui nécessite la mise en place de moyens d'intégration : tutorat, formations etc...

UJA de TOULOUSE : Présentation de Julie. Accueil du Bureau de la FNUJA jeudi dernier lors du Dîner des Anciens présidents de l'UJA de TOULOUSE. Organisation de petit-déjeuner du bureau lors desquels deux thèmes ont été abordés : le congé maternité et la taxe professionnelle (prise en compte par les cabinets ou non et si oui dans quelle mesure ?).

UJA de MARSEILLE : Présentation de Dominique ALEGRINI

UJA de TOULON : importante activité festive. Préparation de la Revue pour la fin de l'année.

Romain CARAYOL, Président, remercie les nouvelles UJA venues, adhérentes ou non, elles font partie de la famille. Il est important que les informations circulent entre nous

## **2. Vie du BUREAU**

11 mars : Soirée de l'UJA de GRASSE à CANNES.

14 mars : Forum justice du parti socialiste.

15 mars : Signature du partenariat avec le CLUB DES JEUNES DIRIGEANTS (CJD). Romain CARAYOL, Président, souligne qu'il est important de nouer au plan local ce partenariat. Une liste de référents locaux sera adressée aux UJA.

18 mars : Assemblée Générale du CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX.

25 mars : Accueil par l'UJA du MANS.

30 mars : Entrevue au Ministère de la Justice au sujet des 8,84 €. Le Ministère considère que c'est un problème interne à la profession et suggère de faire payer les cabinets non plaidants les plus riches pour compenser cette perte. Nous avons exposé la feuille de route que nous avons arrêtée lors du dernier comité.

Le CNB a également interrogé le Ministère sur cette question

Stéphane DHONTE, 1<sup>er</sup> Vice-président, précise qu'il y a un revirement suite à cette réunion concernant les propos qu'avait tenu le Ministre sur cette question. Le 8 avril, le CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX devra se prononcer sur la position que lui aura donnée la Chancellerie.

Peut être serons-nous amenés à nous mobiliser et préparer un rapport de force sur cette question.

**3. Approbation des procès-verbaux des comités 5 février et 5 mars 2011** (lesquels vous seront adressés dans un prochain mail)

Néant.

**4. MAILLAGE TERRITORIAL, point et mise en œuvre**

Conf. Vie du Bureau (point 2.)

**5. CONGRES – AIX EN PROVENCE, du 1 au 4 juin 2011, sur l'Europe (travaux et titre à voter)**

Romain CARAYOL, Président, soumet au Comité le choix du titre sur la base des premières propositions :

Camille MAURY (Présidente d'Honneur, UJA NIMES) : « *la FNUJA s'aixiste* »,

Olivier QUESNEAU (Président UJA AIX) : un congrès « *aixemplaire* »,

Anna-Karin FACCENDINI (UJA NICE) : « *2011, les réformes de ces ânes* »,

Maria BONON (Présidente UJA MANS) : « *SED L'Aix* »,

UJA MARSEILLE : « *Un congrès classé Aix* »

Camille MAURY (Présidente d'Honneur, UJA NIMES) : FNUJA « Aix-citée » ou « s'aixite, non à la réforme de ces ânes » ?

Stéphane DHONTE, 1<sup>er</sup> Vice-président : « Jeunes avocats vers la Sainte Victoire »,

Romain CARAYOL, Président, et Camille MAURY (Présidente d'Honneur, UJA NIMES) : « Aix-pression libre ». Applaudissements et approbation à l'unanimité.

Romain CARAYOL, Président, rappelle que les thématiques générales sont celles de l'Europe, de la Garde à vue et de la Directive Services.

Reprise de la liste des sujets et suggestions :

- Commission Accès au Droit :

Aide Juridictionnelle : Fabienne LACOSTE (UJA BORDEAUX, Présidente de la commission Accès au Droit) s'est portée candidate.

- Commission Mineurs

Carine MONZAT (Présidente UJA LYON) propose deux sujets :

- 1<sup>er</sup> axe sur la réforme pénale des mineurs 16 ans et un état des lieux des établissements pénaux des mineurs (EPM)
- 2<sup>ème</sup> axe sur la dépossession de la mission première des Juges pour enfants en faveur des Conseils généraux, de la répression à la répression des mineurs.

Les UJA de BEZIERS et de LILLE se portent candidates avec l'UJA de LYON.

- Commission Collaboration et Formation

La Commission Collaboration et Formation finalisera ses propositions en fonction des travaux de la Convention préparatoire de LYON. La feuille de route sera déterminée le 6 mai prochain.

D'ores et déjà, les UJA de MARSEILLE, LYON et PARIS se portent candidates.

- Commission Exercice professionnel

Retour du sujet du Financement des cabinets d'avocats dont la motion a été rejetée au Congrès de BORDEAUX (2010) en raison de son chapitre lié avec l'interprofessionnalité capitalistique.

La volonté est de reprendre ce sujet et de le traiter en partenariat avec le CLUB DES JEUNES DIRIGEANTS (CJD) et le CLUB DES JEUNES EXPERTS-COMPTABLES (CJEC).

Alexandra PERQUIN (1<sup>ere</sup> Vice-président UJA PARIS, Présidente Commission Exercice professionnel) mène ces travaux.

Les UJA de PARIS, AIX et MARSEILLE se portent candidates.

- Commission Pénale

Actualité de la Garde à vue et du « droit de suite » traitée par la Commission pénale.

Question de l'égalité des armes : réflexion sur le second temps à savoir la détermination des principes pendant la phase de jugement : prise de connaissance des dossiers avant l'audience par le Président, etc.

Dichotomie du sujet par rapport à celui de la Commission Accès au Droit.

Les UJA de NANCY, de STRASBOURG et de DIJON se portent candidates.

- Commission Droits fondamentaux

Le thème majeur est celui des Révolutions arabes.

L'UJA de NICE se porte candidate.

- Commission Nouvelles Technologies

Ange-Aurore HUGON-VIVES (Présidente UJA Grasse, Présidente Commission Nouvelles Technologies) s'interroge sur le sujet du statut de l'avocat virtuel mais cela ne serait pas forcément le débat car la Commission s'est plus axée sur le mode d'exercice : guide des bonnes conduites.

Les UJA de GRASSE et de CHARTRES se portent candidates.

- Commission Prospective

Le Rapport Faugère 2 tombera à l'Assemblée Générale du CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX au mois de mai puis un questionnaire sera envoyé.

Les UJA de NIMES, AIX, NANCY, LILLE et MARSEILLE se portent candidates.

- Délégation Afrique

Anna-Karin FACCENDINI (UJA NICE) évoque la création d'UJA en Afrique et notamment au Rwanda.

Si Richard SEDILLOT (UJA POITIERS, membre du CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX) et elle se proposent de rédiger une motion, elle fait un appel à candidature pour le relai.

- Commission Europe

Deux tables rondes seront organisées sur le statut du jeune avocat collaborateur européen et regards croisés sur les Professions libérales en partenariat avec l'UNAPL et le CJD.

L'UJA de BAYONNE et Massimo BUCOLASSI (Vice-président UJA PARIS) se portent candidats.

- Commission Développement durable

Alexandra DECLERCQ (Présidente UJA BORDEAUX, Présidente Commission Développement durable) va prochainement faire parvenir les sujets.

L'UJA de BORDEAUX se porte candidate.

**6. CNB – mandature 2012 2013 2014, annonce officielle**

Romain CARAYOL, Président, veut que les élections et les listes soient traitées en toute transparence.

Les mandats expirent fin 2011 ce qui implique le lancement de la campagne dès septembre. Il y a deux collèges : Paris et Province.

Stéphane DHONTE, 1<sup>er</sup> Vice-président : on fait appel à votre enthousiasme pour participer à cette institution et les candidatures, éligibles et non éligibles, sont ouvertes depuis le dernier comité. Nous avons besoin de candidats pour la liste du Collège général pour s'investir dans la campagne.

Aujourd'hui, nous n'avons pas de retour depuis l'ouverture officiel lors du dernier comité. Nous attendons au titre de la province un panel large et respectueux du maillage territorial.

Vous pouvez nous adresser vos candidatures à Romain et à moi.

Sur 24 places, nous avons seulement 2 candidats.

S'agissant de l'autre liste, celle du Collège ordinal, cela fait des années que les UJA investissent au sein des conseils de l'ordre. La FNUJA que ce soit Paris ou Province doivent pouvoir proposer 2, 3 candidats pour renforcer la position des jeunes avocats au CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX.

**7. Droit de plaidoirie – « 8,84 € » - point de la situation, suites à donner, vote.**

Romain CARAYOL, Président, demande qu'un mandat soit donné au bureau pour faire développer notre analyse lors de l'Assemblée Générale du CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX du 8 avril.

Jean-Baptiste GAVIGNET (UJA DIJON, Président de la Commission Pénale) explique que la spécificité de notre régime de retraite, qui garantit notre autonomie, c'est le droit de plaidoirie. Il indique que la CAISSE NATIONALE DES BARREAUX FRANCAIS nous soutient sur cette question.

Vote à main levée, mandat est donné au Bureau à l'unanimité.

**8. Vie des Commissions, et notamment,**

**Projet de réforme sur la Garde à Vue, actualité, par la commission pénale, vote éventuel.**

Présentation par Jean-Baptiste GAVIGNET (UJA DIJON, Président de la Commission Pénale) et par Stéphane DHONTE.

Sur la Garde à vue :

Jean-Baptiste GAVIGNET (UJA DIJON, Président de la Commission Pénale) explique que le Sénat s'est prononcé le 8 mars avant un retour à l'Assemblée Nationale pour deuxième lecture. Le texte sera

quasiment adopté en l'état. La seule modification concerne l'article 1<sup>er</sup> plus général : il n'y a pas de condamnation sur ses propres déclarations en cas d'absence d'assistance d'un avocat.

On constate une première avancée pour les avocats : il est possible de prendre des notes mais pas de copies.

Le principe de la Garde à vue est maintenu dans le cadre jurisprudentiel que nous connaissez.

S'agissant de la prise de position d'une autorité indépendante : le contrôle est confié à l'autorité judiciaire, à savoir le Parquet et Juge des Libertés, ce qui ressort de la jurisprudence de la Cour de cassation.

S'agissant des délais de Garde à vue et la notification du droit de se taire, il n'y a pas de modification.

La désignation des avocats par des tiers est ouverte.

S'agissant du délai d'intervention des avocats : 2 heures pour la première audition. Il n'y a pas de garantie pour la deuxième audition.

S'agissant des procédures d'exception et d'urgence, la présence de l'avocat peut être contournée.

Sur l'intervention de l'avocat en Garde à vue, désignation par le bâtonnier d'un autre avocat si celui-ci perturbe la Garde à vue ou l'audition ; le Sénat a élargi « en cas de difficulté ».

Les auditions sont sous la direction de la Police Judiciaire.

Il est possible de s'opposer aux questions de l'avocat qui font obstacle au bon déroulement de l'enquête. Cela illustre une véritable défiance.

Il est possible de faire participer la partie civile.

On conserve les régimes d'exception.

C'est un texte assez décevant et le Conseil constitutionnel sera probablement saisi pour éviter notamment les Questions Prioritaires de Constitutionnalité.

Stéphane DHONTE, 1<sup>er</sup> Vice-président : il est fort probable que ce texte soit adopté sans discussion en l'état et que les chambres de la Cour de Cassation se réunissent de l'effet immédiat de l'inconventionnalité et l'inconstitutionnalité dès avril, ce qui peut aller vite.

En matière de terrorisme, on demande au CONSEI NATIONAL DES BARREAUX d'établir une liste des avocats. Cela pose une difficulté car cela peut être discriminatoire, il faut donc une ouverture d'une agrégation de 50.000 avocats.

#### Sur le Rapport de Brigitte Marsigny : volet financier du projet de loi sur la Garde à vue :

Il est proposé un droit de suite et il est prévu une permanence de 3 jours pour l'avocat. Cela suppose que les Garde à vue soient de 48h. Ce qui va tendre les relations avec les jeunes collaborateurs.

Ensuite, aucun barreau de France n'est d'accord pour que la Garde à vue soit indemnisée de manière forfaitaire.

La FNUJA est pour la suppression des UV et pour un tarif horaire.

Dans le cadre de ses travaux, elle privilégie la rétribution forfaitaire de la prestation compte tenu des incertitudes du texte et de la période d'expérimentation ce qui nécessite un prévisionnel. Elle fixe un tarif horaire à 122 euros HT hors astreintes, mais qui pourrait être forfaitisé pour une Garde à vue de 24h= 3 heures.

Discours : le CNB va adopter un tarif horaire sauf que la profession fait un effort et accepte de forfaitiser à 3h pour les 24 premières heures, puis forfait de 2 heures pour les 24h suivantes. C'est la position officielle du CNB. Mais quid des perquis et de tous les actes courants dans le cadre de la GAV.

Cela revient le 8 avril devant le CNB.

Carine Monzat : mise en place d'un protocole sur la mise en place de la GAV et de son coût à Lyon = structure dédiée un peu à l'image de la pépinière. Particulièrement opposée.

Sur le droit de suite : farouchement opposée à la position de la commission pénale de Lyon. Regroupement des lieux de GAV : débats car du côté gendarmerie désertification.

L'ordre de Lyon est scandalisé par la position du CNB.

Bâtonnière de Montpellier : c'est terrifiant. La réforme elle-même il n'y aura pas de modification.

Mais il va falloir faire face ce que l'on a souhaité : présence dès la 1<sup>ère</sup> année.

Sur ce que propose Brigitte Marsigny est un peu ubuesque. Même 122 euros x 3, cela ne sera pas payé. Le budget est déjà fixé par la Chancellerie et les avocats devront se débrouiller avec. Le regroupement ne se fera pas.

Alors il nous appartient de déposer des actes et ccl et de se battre car la réforme pas conforme avec la CEDH.

Les avocats sont soumis à des contraintes économiques et qu'ils doivent bien vivre.

Difficile d'assumer, est-ce qu'on y va même si on n'est pas payé ?

On est dans l'urgence et c'est un débat de fond.

Mathieu DULUCQ, Secrétaire général : vous êtes-vous également interrogé sur le droit de suite et quelle est-il ?

Madame le bâtonnier : c'est un système qui marche très bien sur Montpellier car il très structuré. Il n'y a pas de droit de suite aujourd'hui mais la question n'est pas tranchée.

Stéphane DHONTE, Premier vice-président, d'un point de vue du justiciable, le rejet du droit de suite ne sera pas compris.

Mme le bâtonnier : au regard de la procédure actuelle, le droit de suite n'était pas nécessaire. Il est plus légitime qu'il y ait un droit de suite mais cela doit être soumis à la concertation.

Carine Monzat : il faut parler du droit des victimes. A Lyon, on va entrer en résistance avec les clients qui voudront peut être jouer le jeu : au bout d'une 1/2h le gardé à vue se tait et l'avocat s'en va.

Mme le Bâtonnier : sur le volet financier : le ministre devait répondre le 31 mars. Pour le ticket modérateur : déposer des conclusions que c'est contraire à la CEDH, et devant le Tribunal administratif, un recours en indemnisation sur requête initié par le Barreau de Lille.

Romain CARAYOL, Président, indique que les modèles sont en ligne sur le site.

#### La Voie de la Justice, par Anna-Karin FACCENDINI, déléguée « Afrique » de la FNUJA

Organisation de la troisième et dernière caravane au Togo en partenariat avec l'association « prisons sans frontières ». Mise en place d'une formation pour les bénévoles à Lomé et pour les jeunes confrères.

Notre travail a été axé principalement sur les détenus tant en détention provisoire que pour les condamnés. Dans nos précédentes caravanes cet aspect n'avait pas été abordé. Il s'est avéré que nombre de détenus effectuaient des peines plus lourdes que celles prononcées.

Nous avons pu intervenir auprès du Procureur de la République et ainsi obtenir la libération d'une quinzaine de personnes.

Des confrères Belges, Luxembourgeois, du Burkina sont venus avec nous.

Jusqu'à présent tout le monde est toujours intervenu de manière bénévole (s'agissant des confrères sur place). Cette année nous avons eu du mal à trouver des confrères sur place et les ordres nous ont imposé de prévoir une rétribution. A ce titre le bénévolat ne fonctionne pas.

Le rapport de cette caravane est sur le site de la Fédé.

Je souhaiterais que quelqu'un m'accompagne dans cette démarche et puisse prendre la relève. Il faut également poursuivre les jumelages entre les UJA françaises et africaines. Récemment naissance de l'UJA du RWANDA, d'autres UJA sont en train d'émerger.

La prochaine mission aura lieu au Bénin dans les 15 premiers jours d'août au Bénin.

Nous pourrions envisager pour le congrès de regrouper des ouvrages juridiques et de faire un envoi groupé.

Camille MAURY (Présidente d'honneur) : Il est possible d'adhérer à la l'association et de faire des dons.

Réforme des statuts – point des travaux, par la commission ad hoc, vote éventuel.

Présentation par Camille MAURY (Présidente d'honneur) et Nicolas SANFELLE (UJA Versailles)

Proposition d'un mode opératoire.

Camille MAURY : ça fait des années que le sujet de modifier statuts est une nécessité (1994 Congrès Metz puis Paris en 2004)

C'est un sujet difficile et fondamental mais à l'usage les statuts doivent être retoilés.

Cette réforme relève d'une discussion et d'un vote au Congrès mais il y a une difficulté : les statuts ne peuvent être modifiés qu'au Congrès et le RI en comité, ce qui veut dire que cela doit être abordé au dernier comité avant le congrès.

Il est important que toutes les UJA puissent participer, la commission est donc ouverte.

Romain CARAYOL, Président : Merci au barreau de MONTPELLIER de nous avoir accueillis.

Mot de Mme le Bâtonnier de MONTPELLIER : Merci à la FNUJA d'être venue jusqu'à nous. L'UJA a toujours été très présente au barreau. Félicitation à sa présidente Nadège LEBLAIS qui fait un travail remarquable.

\*

Clôture des débats 13 h 55